

16 JUL. 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200087302-20250612-DB2025-02-02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2025

Syndicat Mixte de Sioule et Morge

Monteipdon

63440 SAINT PARDOUX

N° B2025-02-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 juin à 11h15, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint Pardoux, sous la présidence de Monsieur Luc CAILLOUX.

Date de convocation : 3 juin 2025.

Nombre de membres : en exercice : 18
Présents : 14 Pouvoirs : 0
Votants : 14

Présents :

Denis BARDEL (BLOT-L'EGLISE) ; Sébastien BLANC (LOUBEYRAT) ; Gregory BONNET (MONTCEL) ; Luc CAILLOUX (CHAPDES BEAUFORT) ; Marc CARRIAS (EFFIAT) ; Christelle CHAMPOMMIER (MONTAIGUT EN COMBRAILLE) ; Marc GIDEL (SAINT GERVAIS D'Auvergne) ; Christian JEROME (SAINT ELOY LES MINES) ; Julien LECLACHE (LAPEYROUSE) ; Jocelyne LELONG (SAURET BESSERVE) ; Michel PAQUET (SAINT AGOULIN) ; Chantal PIEUCHOT-MONNET (SAINT PARDOUX) ; Sébastien PORTIER (CHARBONNIERES LES VIEILLES) ; Dominique RAYNAUD (SAINT GEORGES DE MONS)

Excusés :

Jérôme BOREL (SERVANT) ; Daniel CLUZEL (GOUTTIERES) ; Olivier COUCHARD (MANZAT) ; Karina MONNET (ARTONNE).

Monsieur Christian JEROME a été élu secrétaire de séance.

Objet : MARCHE DE TRAVAUX EAU POTABLE POUR LOUBEYRAT

La Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge doit réaliser des travaux de réfection de la voirie sur la commune de Loubeyrat, au lieu-dit Le Court. La canalisation desservant actuellement ce village passe en domaine privé, aussi il est proposé de remplacer cette canalisation par une canalisation en domaine public (330 m de canalisations en PVC de diamètre 90 mm, 80 m de PEHD diamètre 50 mm et reprise de 11 branchements).

Le montant estimatif de ces travaux étant inférieur à 100 000 € HT, une simple demande de devis a été effectuée sans publicité ni mise en concurrence préalable afin de pouvoir lancer rapidement les travaux, conformément au Décret n°2024-1217 du 28 décembre 2024 relatif au seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence préalable pour les marchés de travaux.

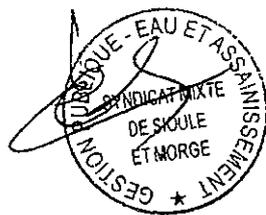
L'entreprise BARBIERO ayant transmis un devis d'un montant de 98 457,50 € HT conforme à l'estimation faite par les services du Syndicat de Sioule et Morge, le Président propose aux membres du Bureau de retenir cette offre.

Lors de la réunion des membres du Conseil d'Exploitation de la Régie des Eaux de Sioule et Morge qui s'est tenue le 12 juin 2025, cette proposition a reçu un avis favorable.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BARBIERO pour les travaux d'eau potable sur la commune de Loubeyrat pour un montant de 98 457,50 € HT,

➤ **AUTORISE le Président à signer le marché correspondant et tous documents nécessaires à son exécution.**



Fait et délibéré à Saint Pardoux, le 12 juin 2025,

Le Président,
Luc CAILLOUX